



## RÉUNION DU BUREAU

Mardi 13 octobre 2021 à 18h30

### Présents :

Mmes Magalie ANDRIEUX, Florence BROUSSARD

MM. Sylvain MICHELET, Christian CARMAUX, Jean-François LABOURDETTE, Philippe LACOMBE, Dominique STOLL

## 1. Fonctionnement du District

### A/ Commission des installations sportives : FAFA

Priorités imposées par le niveau national :

- développement des terrains synthétiques : aider au montage des dossiers, suivre l'évolution des dossiers en liaison avec les clubs
- sécurisation des installations : mains-courantes, abris de touche
- éclairage : priorité du District pour la vérification du respect des normes

Modalités de mise en œuvre au niveau du District :

- réactivation de la commission des installations sportives
- répartition des contrôles par secteurs géographiques :
  - Henri JAUBERT et Bernard JOSSELIN sur le marmandais,
  - Philippe LACOMBE et Patrick REYNES sur l'agenais,
  - les 4 en alternance sur le villeneuvois.

### B/ Commission Communication

Réunion de travail le 12 octobre :

- préparation des 40 ans de FOOT 47 ;
- recherche de partenariats sur les championnats et les coupes : naming, sponsoring, mécénat ;
- pistes à approfondir : repas avec les partenaires tous les 2-3 mois, invitation des partenaires à la soirée des bénévoles.

### C/ Mobilisation des élus du Comité de Direction

Le Bureau demande aux membres du Comité de Direction:

- de la réactivité lors des saisines qui leur sont adressées par voie électronique, pour enrichir les débats et faire émerger des solutions rapides et constructives ;
- de signer la charte de l'élu et du coopté, et de la déposer au secrétariat ;
- de faire signer cette charte, pour les présidents des commissions, à tous les membres de leurs commissions lors de la prochaine réunion.

## **D/ Préparation de l'AG financière du 22 novembre 2021**

L'ordre du jour va être élaboré et proposé aux membres du Comité de Direction, pour le valider lors de la prochaine réunion du 25 octobre à 19h00.

## **E/ Proposition**

Un prochain Comité de Direction pourrait se dérouler dans un club, avec en 1ère partie une rencontre avec les dirigeants et les élus pour évoquer les questions d'actualité et les projets, et une seconde partie limitée aux membres du CD pour la réunion non publique du District.

## **2. Dossiers urgents :**

### **A/ Problème des incivilités sur et autour des terrains**

Les événements préoccupants de certains matchs récents nécessitent des réactions rapides et adaptées, en dehors des éventuels appels aux forces de l'ordre en cas d'urgence :

- alerter immédiatement le District par les officiels présents (arbitres, observateurs, délégués, membres du CD, représentants des clubs)
- formaliser les problèmes : bien remplir la feuille de match, rapports spécifiques, compte-rendus
- accélérer les délais pour les saisines officielles : dépôt de plaintes, commission de discipline.

Le District se réserve le droit d'engager toute mesure nécessaire, y compris judiciaire, en cas de faits graves et de menaces à l'officiel (saisine du procureur de la République) ;

***L'objectif à bien faire comprendre à l'ensemble des acteurs du football dans le département, est la tolérance zéro face aux incivilités, excès et dérapages en tous genres.***

### **B/ Licences : statistiques**

Au 13/10/21, il y a 6318 licenciés, au lieu de 7513 en fin de saison 2019/2020.

Constats : les inscriptions ne sont pas terminées, mais les baisses sont très importantes :

- chez les féminines seniors : certainement en raison de certaines problématiques de création d'équipes ;
- chez les arbitres : mais toutes les licences ne sont pas encore rentrées ;
- chez les éducateurs fédéraux : une analyse va être menée par Benoît MARTINAUD ;
- chez les dirigeants : un questionnaire va être envoyé aux clubs pour en connaître les raisons, et recueillir leurs propositions pour attirer à nouveau les dirigeants après la crise sanitaire.

« Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique ([juridique@lfn.fff.fr](mailto:juridique@lfn.fff.fr)) ».

**Le Secrétaire Général**

**Dominique STOLL**